

PROCÈS-VERBAL - Séance ordinaire le 3 juillet 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 3 juillet 2018 à 19h30 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

SONT PRÉSENTS :

Le maire M. Alain Jobin

LES CONSEILLÈRES ET LES CONSEILLERS

M. Roger Cloutier
Mme Marianne Comeau
M. Yves Guérette
Mme Dominique Lussier
M. Jean-Sébastien Savaria
M. Marcel Therrien

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance.

Résolution numéro 143-07-2018

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyé par Roger Cloutier
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour avec modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution numéro 144-07-2018

**3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
5 JUIN 2018**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2018;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marianne Comeau
Appuyée par Yves Guérette
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2018 et d'en autoriser les signatures avec la modification de la rubrique 7.5.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

5. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

- | | | |
|-----|--------------|---|
| 5.1 | 4 juin 2018 | L'approbation des proportions médianes des rôles d'évaluation foncière et du facteur comparatif |
| 5.2 | 15 juin 2018 | Goûtez le monde et ses multiples saveurs – Matinées gourmandes festives |
| 5.3 | 20 juin 2018 | Le nouveau Régional – MRC des Maskoutains |

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 **Résolution numéro 145-07-2018** **ADOPTER LES COMPTES**

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer du mois de mai à juin 2018 avec les faits saillants suivants :

Salaires nets :

Élus	2 380.57 \$
Administration	9 154.84 \$
Contractuel	1 355.00 \$

Dépense :

Administration	19 990.55 \$
Sûreté du Québec	15 150.21 \$
Transport (voirie)	68 715.79 \$

Hygiène du milieu

Hygiène du milieu	17 270.77 \$
Eaux usées	2 359.32 \$

Aménagement urbanisme 922.31 \$

Loisir et Culture

Loisir et parc	1 694.95 \$
Bibliothèque	336.13 \$

Total : 139 330.44 \$

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Roger Cloutier
Appuyée par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;
D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumis.

Cette liste de comptes peut être consultée sur demande à la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée secrétaire-trésorière certifie par le présent certificat, qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

Sylvie Gosselin, MBA - Directrice générale et secrétaire-trésorière

6.2 RENOUELEMENT DU NOM DE DOMAINE ET L'ABONNEMENT AUX SERVICES DE VOTRESITE.CA

CONSIDÉRANT que l'abonnement arrivé à l'échéance le 25 août 2018;

CONSIDÉRANT qu'il faut effectuer le paiement 10 jours avant l'échéance;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

DE PROCÉDER au renouvellement du nom de domaine et à l'abonnement aux services de Votresite.ca. D'autoriser le montant de 300.54 \$ taxes incluses à remettre à Votresite.ca.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 147-07-2018
6.3 TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES EFFECTUÉS PENDANT L'AUDIT

CONSIDÉRANT que le conseil a donné le contrat de l'audit à la firme FBL S.E.N.C.R.L au montant de 7200 \$ plus taxes, no résolution 225-10-2017.

CONSIDÉRANT les travaux supplémentaires ci-dessous effectués durant l'audit

- Comptabilisation du projet PIQM-MADA
- Comptabilisation des 24 affectations en surplus
- Transferts des actifs vers la nouvelle régie incendie
- Consolidation de la nouvelle Régie incendie
- Préparation de 25 régularisations en surplus
- Consultations périodes août 2017 à mai 2018

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par Dominique Lussier
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le montant excédentaire de 3225.00 \$ plus taxes pour les extras de l'audit concernant l'année financière 2017 et les consultations diverses de l'année 2017 et 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 RAPPORT – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS

Le conseiller M. Yves Guérette donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains.

Résolution numéro 148-07-2018
7.2 RÉNOVATION DE REVÊTEMENT DE DEUX MURS DE LA CASERNE

CONSIDÉRANT l'invitation à 4 entreprises pour demander une offre de service.

Nom entreprise	Prix taxes incluses	Si nécessaire Taux horaire pour extra
Construction Réjean Racicot	A décliner l'invitation	
Construction Yves Lavallée	13 536.00 \$	72.00 \$
Construction P. Roy	24 777.11	77.00 \$
Construction Denis Rivard	A décliner l'invitation	

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Yves Guérette
IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un mandat à Construction Yves Lavallée au montant de 13 536.00 \$ taxes incluses et à un taux horaire de 72.00 \$ pour des extras si besoin.

Montant disponible à la réserve affectée incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 149-07-2018
7.3 TRAVAUX À LA CASERNE

CONSIDÉRANT que suite à l'installation de la fosse septique à la caserne et les recommandations de la technicienne de chez Laboratoire de la Montérégie

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Yves Guérette
Appuyée par Marianne Comeau
IL EST RÉSOLU :

DE DEMANDER à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains de déplacer leur laveuse à linge et leur grand comptoir lavabo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. TRANSPORT ROUTIER

8.1. RAPPORT DES SERVICES PUBLICS

La directrice générale dépose le rapport des services publics de Saint-Barnabé-Sud et les rapports suivants.

Résolution numéro 150-07-2018
8.2 ACHAT DE TROIS BLOCS DE CIMENT À LA HALTE – BORD DE L'EAU À LA LIMITE DU TERRAIN 273 RUE DU CIMETIÈRE

Sur la proposition de Dominique Lussier
Appuyée par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER de trois blocs de ciment afin de délimiter la Halte - bord de l'eau à la limite du terrain 273 rue du Cimetière.

Montant disponible au poste budgétaire no 02 32000 521 « Entretien et réparation de chemin ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 151-07-2018
8.3 ACHAT D'UNE POMPE ACE AVEC MOTEUR HONDA

Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par Dominique Lussier
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'achat d'une pompe ACE au montant de 850 \$ plus taxes chez S.G.L. Distribution plus les lignes de retour et autres petites pièces, pour un budget total d'environ 1200.00 \$

Montant disponible au poste budgétaire no 02 70150 522 « Bâtisse et terrains ».

Vote des membres du conseil:	Proposeur (P) Vote POUR (O) <input type="checkbox"/>
-------------------------------------	--

# 1 Marcel Therrien	O	# 5 J-Sébastien Savaria	P	Absent (A) Vote CONTRE (N)	
# 2 Marianne Comeau	O	# 6 Yves Guérette	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
# 3 Roger Cloutier	N	Maire:		ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	X
# 4 Dominique Lussier	O	Maire suppléant:		REJETÉ	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

8.4 INSTALLATION DE DEUX BORNES

Point reporté à une séance ultérieure

Résolution numéro 152-07-2018

8.5 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS D'INSTALLER DES AFFICHES DE NON-STATIONNEMENT POUR LA PÉRIODE HIVERNALE

CONSIDÉRANT que par l'article 79 de la Loi sur les compétences municipales accorde aux municipalités locales un pouvoir général de réglementation afin de régir le stationnement;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est desservie à ces fins par la Sûreté du Québec depuis la signature de l'entente de fourniture de services intervenue entre la Sûreté du Québec et la MRC des Maskoutains, le 16 juin 1998;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été préalablement donné le, 1^{er} septembre 2015, no résolution 216-09-2015 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Barnabé-Sud a adopté, le 6 octobre 2015, le règlement no 06-2015 – RM 330 relatif au stationnement applicable par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur la voie publique entre minuit et 7 heures, du 1^{er} novembre au 31 mars inclusivement et ce, à certains endroits sur le territoire de la Municipalité. Ces endroits sont spécifiés à l'annexe C. La présente interdiction est levée pour les dates suivantes : 24, 25, 26, et 31 décembre, 1^{er} et 2 janvier.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a installé les affiches en 2015, et que la semaine du 26 juin 2018, le MTQ a enlevé les affiches sur le rang Michaudville.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Yves Guérette
Appuyée par Jean-Sébastien Savaria
IL EST RÉSOLU :

DE DEMANDER au Ministère des Transports d'installer ou de laisser ceux déjà installés aux endroits ci-dessous :

HIVER - INTERDICTION DE STATIONNER À CERTAINS ENDROITS

- Rang Michaudville, côté impair, du no civique 155 à 283.
- Rang Saint-Amable, côté pair, du no civique 474 à 580

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 RAPPORT – RÉGIE DES DÉCHETS

Le maire M. Alain Jobin donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

9.2 RAPPORT – RÉGIE DE L'AQUEDUC

Le conseiller M. Marcel Therrien donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre.

Résolution numéro 153-07-2018

9.3 FORMATION ET EXAMEN – TRAITEMENT DES EAUX USÉES - SHAWINIGAN

Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par Marianne Comeau
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER M. René Martin d'aller suivre sa formation pratique, de passer son examen au Cégep de Shawinigan et de payer l'hôtel le Comfort Inn au montant de 189.21 \$ taxes incluses le 04 juillet 2018 ainsi que les repas selon la politique en vigueur.

Montant disponible au poste budgétaire no 02 32000 310 et 02 32000 454 « Formation inspecteur ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 154-07-2018

9.4 DEMANDE DE NETTOYAGE D'UN FOSSÉ DE CHEMIN – À PARTIR DU 838 RANG ST-ROCH

CONSIDÉRANT la demande de nettoyage d'un fossé de chemin à partir du 838 rang St-Roch côté ouest jusqu'au chemin de la Garde-Ligne (+/-) 175 mètres). Ce fossé n'a pas été nettoyé depuis au moins 38 ans.

CONSIDÉRANT que le nettoyage est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'émissaire du futur système d'épuration qui sera installé sous peu;

CONSIDÉRANT qu'il y a trois ponceaux à nettoyer.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Jean-Sébastien Savaria
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la directrice générale à donner un mandat pour faire le nettoyage du fossé pour un budget d'environ 3000.00 \$ plus taxes

Montant disponible au poste budgétaire 02 46000 521 « Entretien infrastructure ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

La directrice générale dépose la liste des permis généraux transférés à l'évaluateur par M. Raymond Lessard, inspecteur en bâtiments.

Résolution numéro 155-07-2018

10.2. COMPENSATION POUR FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX

CONSIDÉRANT la demande de lotissement pour le lot créé no 6 227 839;

CONSIDÉRANT qu'en référence aux articles 3.3.6, 3.3.6.2, 3.3.6.3 du règlement de lotissement de la municipalité celle-ci peut se prévaloir d'une compensation aux fins de parcs ou de terrains de jeux aux conditions suivantes soit :

- d'une superficie de terrain égale à 5 % de la superficie du terrain comprise dans le plan proposé.

- ou d'une somme d'argent équivalente à 5 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation du terrain compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Roger Cloutier
Appuyée par Marianne Comeau
IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité facture au propriétaire plus haut énoncé, la somme équivalente à 5 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour le no lot 6 227 839 qui représente un montant de 620.50 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 156-07-2018
10.3 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Mme Marianne Comeau donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera soumis, pour adoption, un règlement relatif à l'occupation du domaine public de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud.

Résolution 157-07-2018
10.4 EXTRA DE CONTRAT ENTRETIEN DES GAZONS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud a donné le contrat pour l'entretien des gazons pour les années 2018-2019-2020 à M. Sylvain Riendeau, résolution 294-12-07 et 18-01-2018.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a modifié les critères suite à l'ajout de plus de 200 arbres et la classe verte.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Roger Cloutier
Appuyée par Marianne Comeau
IL EST RÉSOLU :

DE DONNER le contrat de gré à gré à Sylvain Riendeau au montant de 1500 \$ plus taxes pour la saison 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. LOISIRS ET CULTURE

Résolution numéro 158-07-2018
11.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – L'APPAQ

CONSIDÉRANT la demande de plan de commandite de l'APPAQ en date de juin 2018;

CONSIDÉRANT leur implication et leur participation à nos événements de fête familiale 2015, 2016 et 2017 et 2018;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition Yves Guérette
Appuyée par Dominique Lussier
IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un montant de 500 \$ montant prit dans la réserve affectée loisirs ou réserve non affectée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 159-07-2018

11.2 ACHAT D'UNE BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE ET SON INSTALLATION

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud a demandé une aide financière dans le cadre du Fonds de développement rural de la MRC des Maskoutains afin d'obtenir un montant pour l'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques, no de résolution 55-03-2018;

CONSIDÉRANT que le Fonds de développement rural de la MRC des Maskoutains a donné un montant de 5000 \$ à la Municipalité pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition Roger Cloutier
Appuyée par Dominique Lussier
IL EST RÉSOLU :

DE DONNER le contrat de gré à gré à Bectrol pour l'achat d'une borne de recharge Core+ avec passerelle sur piédestal ancré pour un montant de 5594.00 \$ plus taxes.

DE DONNER le contrat de gré à gré pour l'installation de la borne de recharge à S. Gaudette au montant de budgétaire de 574.67 \$ plus taxes.

Montant disponible de 5000 \$ provenant du Fonds de développement rural de la MRC des Maskoutains et la balance via la réserve non affectée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 160-07-2018

11.3 ENTENTE SUR L'UTILISATION CONJOINTE DE SERVICES ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe et la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud désirent établir conjointement un programme communautaire d'échange de services et d'équipements;

CONSIDÉRANT l'entente en rubrique présentée au conseil du 3 juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition Marianne Comeau
Appuyée par Roger Cloutier
IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil a pris connaissance de l'entente et mandate le maire, M. Alain Jobin et la directrice générale, Mme Sylvie Gosselin à signer l'entente sur l'utilisation conjointe de services entre la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe et la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. SUJETS DIVERS

- 12.1 Tableau des suivis découlant du procès-verbal
- 12.2 Sollicitation pour une rencontre avec les membres du conseil municipal
- 12.3 Campagne de sensibilisation aux bruits routiers

13. PÉRIODE DE QUESTIONS UNIQUEMENT SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR.

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Résolution numéro 161-07-2018
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Roger Cloutier, l'assemblée est levée à 22h15.

ALAIN JOBIN Président d'assemblée Maire	SYLVIE GOSSELIN, MBA, DMA Secrétaire d'assemblée Directrice générale, secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce 3 juillet 2018.

Sylvie Gosselin, MBA, DMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné Alain Jobin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Alain Jobin, maire